Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp-FSU Guyane

Mars 2015 **numéro 127**

Directeur de publication : Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins
Prix : 1 Euro

+ d'élèves et - de classes = école bradée !!!

Sommaire :

P 2-3 : CTA carte scolaire

P 4-5 : Education prioritaire en Guyane, écoles REP +

P 6 : Indemnités SEGPA et ULIS, missions et indemnités PEMF, tuteur et conseiller pédagogique, accès inégalitaire hors classe

P 7 : Les changements pour *la direction d'école*

P 8 : Grève du 9 avril

Les politiques d'austérité qui continuent de se déployer en Europe entraînent un rejet de plus en plus large des peuples. L'exemple grec est édifiant : les salaires ont chuté de 38 %, les retraites de 45 %. Le taux de chômage est passé de 9 à 27 %, le taux de pauvreté a doublé.. Le PIB s'est effondré de 25 %, les dépenses d'éducation ont baissé de 30%, celles de la santé de 25%, la mortalité infantile a progressé…

L'arrivée au pouvoir de Syriza, porteur de rupture avec les politiques libérales, n'est pas vue d'un bon œil par l'Europe. La BCE et l'ensemble des gouvernements européens font tout pour contrer cette alternative. Ce déni démocratique marque la volonté d'appauvrir les populations afin de rembourser les grandes banques spéculatives.

L'austérité dans la fonction publique, c'est le **gel des salaires depuis 5 ans**, plus les hausses successives des cotisations retraites. Mais l'austérité c'est aussi les réductions drastiques de dépenses publiques, qui entraînent une dégradation de la qualité des services publics et des **conditions de travail** et un creusement des **inégalités**. En miroir de cette austérité, les milliards de cadeaux aux entreprises s'accumulent. Nous subissons partout la même politique : transfert d'argent des populations vers la minorité la plus riche.

Que dire de la **loi Macron** ? Une loi **rétrograde**, libérale, **destructrice des droits** des salariés. On veut faire croire qu'il faut « déréguler pour libérer les énergies et créer de l'emploi ». Or, c'est **là ou il y a le moins de réglementation qu'il y a le plus de chômage** : cela fait dix ans qu'ils dérégulent et depuis dix ans, le chômage s'accroît.

Sortir de l'austérité est bien un choix politique : celui de répartir les richesses autrement. La FSU revendique 50 points d'indice pour toute la fonction publique (soit 200€ pour 20% de la population active), ce qui représente 15 milliards d'euros : c'est moins du quart du montant de la fraude fiscale annuelle.

En Guyane, ces mesures ne vont qu'accroître un taux de chômage déjà alarmant, surtout chez les jeunes. La volonté fort louable de placer **toute l'académie en éducation prioritaire** va se heurter à des obstacles majeurs : important retard de constructions, impossibilité d'envisager la scolarisation de tous les enfants, impossibilité de combler tous les postes ouverts aux différents concours, incapacité de l'académie à assurer des conditions de vie et de travail décentes aux fonctionnaires nommés sur les sites isolés.

C'est dans ce contexte d'austérité, accrue en Guyane, que la **grève du 9 avril** trouve sa place.

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03

E-mail: snu973@snuipp.fr **Site web :** http://973.snuipp.fr

Comité Technique Académique : carte scolaire

Ce comité technique s'est tenu le vendredi 13 février 2015 en fin d'après-midi, veille des vacances de Carnaval. A notre grande surprise, **seuls les élus de la FSU Guyane, conscients de leurs responsabilités, étaient présents** afin de se prononcer sur les propositions de l'administration concernant la carte scolaire du 1er degré.

Lors de cette réunion, l'administration propose de supprimer des postes PDMQDC (plus de maîtres que de classes) alors que la généralisation de ce dispositif est prévue pour la rentrée 2016, car **toutes les écoles de Guyane seront en REP +.** Changer le fonctionnement pédagogique de l'équipe cette année pour le rétablir l'an prochain va l'encontre du bon sens et ne présente aucun intérêt pédagogique ! **Les représentants de la FSU Guyane refusent ces fermetures** et sont finalement entendus par l'administration. Les postes PDMQDC des écoles Barbadines et Bourg de Matoury sont maintenus.

Malgré l'opposition de l'ensemble des représentants du personnel, lors du groupe de travail ASH du 29 janvier 2015, l'administration s'obstine à ouvrir 6 postes de maîtres G alors qu'aucune formation n'est mise en place depuis 6 ans et que les postes existants ne sont pas tous pourvus. Dans le cadre du **plan académique de formation**, à la demande du SNUipp-FSU, il est prévu **des modules de formation G** pour les titulaires du CAPA-SH option E, ainsi qu'une formation de formateurs G, dans le but d'ouvrir des postes de rééducateurs pour la rentrée 2016.

Nous avons proposé, dans le cadre des REP +, de réimplanter ces 6 postes sur des supports de maternelle et où les besoins sont les plus urgents afin de lutter contre les 12 fermetures proposées dans différentes circonscriptions. Les élus de la FSU Guyane obtiennent **le maintien des maternelles** des écoles du Bourg à Matoury et Laure Polus à St Laurent, le maintien d'un poste élémentaire à Alexis Jonas et d'un autre à Robert Vignon, Maripasoula. Deux autres postes de PDMQDC sont officiellement implantés : Abriba à Matoury et Jonas à Maripasoula.

Lors du CTA du 13 février nous avons exprimé notre inquiétude quant à **l'écart entre les chiffres annoncés et la réalité** (nombre réel d'élèves dans les écoles). Les IEN présents expliquent qu'ils se basent sur les effectifs renseignés dans base élèves. Ont-ils oubliés que de nombreuses écoles de Guyane ne bénéficient pas de connexion ? Ne savent-ils pas que nous, enseignants, accueillons des élèves tout au long de l'année ? Pourquoi ne contactent-ils pas les mairies pour connaître le nombre d'inscriptions en cours ou les projets de constructions, restructurations ? Nous alertons tout particulièrement le rectorat sur l'incohérence d'une soi-disant baisse d'effectifs à **Grand Santi** de 50 élèves de 3 ans, donc **2 fermetures en PS !**

En rappelant les réalités du « terrain », nous avons démontré à l'administration qu'une centaine d'élèves n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs. 41 281 élèves seront scolarisés à la rentrée 2015 et non 41 189, comme le prévoyait le projet initial de l'administration. Cette hausse d'effectifs, en deçà des réels besoins éducatifs, se fera en réalité avec l'ouverture de deux classes supplémentaires.

OUVERTURES				FERMETURES		
1	Adj Mat	E Gentilhomme	Cayenne nord	1	CLIN	D Léonço
0,5	Déch dir	E Gentilhomme	Rémire	1	Adj Elé	E Ribal
1	Adj Elé	E Galliot	Montjoly	0,5	Déch dir	Mat J Macé
1	CLIN	A Stanislas				
1	PDMQDC	E Lixef				
4,5			TOTAL	2,5		

1	CLIS TED	G Hermine	Cayenne sud	1	CLIS D	G Hermine
1	CLAD	M Saba	Roura	1	Adj Mat	E Danglades
1	PDMQDC	E Malacarnet	Saül	1	Adj Mat	Vendôme
1	Adj Elé	Mont-Lucas		1	Adj Elé	M L Boris
1	Adj Elé	Vendôme		1	Adj Elé	E Malacarnet
1	PDMQDC	A Duchange		1	Adj Elé	R Barthélémy
6			TOTAL	6		

1	Adj Elé	P Joinville	Matoury 1	1	Adj Mat	Camopi
			Oyapock	1	Adj Mat	H Sulny
				1	Adj Elé	Camopi
				1	Adj Elé	St Michel
				1	Adj Elé	Guimanmin
				1	Adj Elé	M Léanville
				1	CLIN	M Léanville
				1	Adj Elé	H Sulny
1			TOTAL	10		

1	Adj Mat	Antecum Pata	Matoury 2	1	CLIS 3	Larivot
1	Adj Mat	Gran Man Tolinga	Maroni	2	Adj Mat	E Castor
0,25	Déch dir	Mat E Castor		1	Déch dir	E Castor
0,33	Déch dir	Elé E Castor		1	Adj Mat	Monfina
0,25	Déch dir	Mat G M Tolinga		1	Adj Elé	R Vignon
0,33	Déch dir	Elé G M Tolinga		1	Déch dir	G Man Tolinga
1	CLAD	Fanko		0,25	Déch appli	Antecum Pata
1	Psy	E Castor				
1	PDMQDC	Abriba				
1	PDMQDC	A Jonas				
7,16			TOTAL	7,25		

1	Adj Mat	Ste-Agathe	Kourou 1	1	Adj Mat	O Palmot
1	Adj Mat	ZAC Soula	Macouria	1	Adj Elé	O Palmot
1	Adj Appli	ZAC Soula	Montsinnery			
0,25	Déch appli	ZAC Soula				
1	Adj Mat	L Heder				
0,08	Déch dir	L Heder				
1	PDMQDC	Elé S Patient				
1	Adj Appli	Ste-Agathe				
0,25	Déch appli	Ste-Agathe				
0,5	Déch dir	Ste-Agathe				
1	PDMQDC	ZAC Soula				
1	CLAD	R Cresson				
1	Psy	ZAC Soula				
10,08			TOTAL	2		

Comité Technique Académique : carte scolaire (suite)

OUVERTURES				FERMETURES		
1	Adj Elé	Yukaluwan	Kourou 2 Sinnamary Iracoubo	1	Adj Mat	Sinnamary
1	PDMQDC	Iracoubo		1	Adj Elé	Iracoubo
1	PDMQDC	Elé O Compas		1	Adj Elé	M Lohier
1	Adj Appli	Elé Savane		1	Adj Elé	O Compas
0,25	Déch appli	Elé Savane		2	Adj Elé	Savane
1	CLAD	Elé Savane		1	Adj Elé	U Sophie
1	PDMQDC	U Sophie				
6,25			TOTAL	7		

1	Proximité	Man Tina	St Laurent nord, Mana, Awala-Yalimapo	1	Proximité	A-M Marchadour
1	Adj Mat	Man Tina		1	Adj Elé	E Bellony
0,08	Déch dir	Man Tina		1	Adj Elé	Tchi Tsou
1	CLAD	E Bellony		1	Adj Elé	E Caman
3,08			TOTAL	4		

1	PDMQDC	L Amayota	St Laurent sud Apatou	1	Adj Mat	S L Cambot
1	PDMQDC	J Voyer		1	Adj Mat	C St Auguste
1	Adj Elé	O Hodebar		2	Adj Elé	L Amayota
3	Adj Elé	P Isnard		1	Adj Elé	Moutende
1	PDMQDC	P Isnard		1	Adj Elé	R Rechou
1	CLAD	P Isnard				
1	CLIN	P Isnard				
1	Anim soutien	Format Langue				
10			TOTAL	6		

57	REP +	Autres postes	12	REP +	
57		TOTAL	12		

12		Remplacements stages	ASH	10		Remplacements stages
1	Option D	IME Yépikaz				
1	Réf Handicap	Ouest				
14			TOTAL	10		

12	Option D	Formation
12	Option E	
12	Option F	
36		TOTAL

120,07	TOTAL ACADEMIE	66,75

Dotation ministérielle : 61,5 postes

Réserve de rentrée :

(66,75 - 120,07) + 61,5 = - 53,32 + 61,5 = 8,18 postes

Réserve de rentrée : 8,18 postes

Ainsi **l'effectif moyen par classe augmente**, passant de 23,69 à 24,17 élèves, au niveau académique. Les élèves de maternelle devront patienter pour obtenir une place à l'école, faute de constructions scolaires. Pourtant, dans la réforme de l'Education prioritaire, **la scolarisation des moins de 3 ans est prévue**.

En interrogeant le DAASEN, M Mendive, à ce propos, il nous répond : « *Nous ne pourrons appliquer cet objectif de la réforme, faute de constructions scolaires. Nous devons nous fixer des priorités réalisables* ».

C'est pourquoi, l'administration explique son choix de mettre un maximum de moyens, dans le cadre de l'éducation prioritaire, en affectant des PDMQDC dans les écoles élémentaires. L'académie de Guyane comptabilisera 55 enseignants surnuméraires en 2015. Les PE en charge du remplacement des décharges REP + seront au nombre de 51. Les formateurs académiques REP + occuperont 6 postes.

Les représentants de la FSU Guyane votent en abstention cette carte scolaire 1er degré car le projet proposé par le rectorat reste insuffisant pour assurer une scolarisation de qualité pour l'ensemble des élèves de Guyane. Nous ne votons pas contre car les propositions et observations que nous avons formulées ont été en partie prises en compte.

Bravo aux enseignants de Guyane, ils sont magiciens...

Nous allons scolariser 323 élèves en plus ***l'an prochain avec 21 classes de moins !!!***

Lors de la carte scolaire 2nd degré, le 5 mars 2015, l'administration a présenté le projet relatif aux postes occupés par des PE (ULIS, SEGPA, UPE2A…).

Nous considérons que l'ouverture de 8 ULIS est une avancée qui reste cependant insuffisante. Nous déplorons qu'une seule ouverture soit prévue pour St Laurent alors que les besoins correspondent à 10 ULIS dans l'ouest. Ces élèves sont, au mieux, scolarisés dans une classe ordinaire. Les élus de la FSU Guyane proposent d'affecter un enseignant spécialisé dans un établissement afin d'accompagner les élèves en situation de handicap dans leur classe. Comment aider les jeunes et les équipes enseignantes quand les structures spécialisées sont en nombre insuffisant ? Que faire dans des collèges et lycées saturés et ne disposant pas de salle ? Nous rappelons que ces élèves ont le droit d'être scolarisés et que **l'état a le devoir de répondre à leurs besoins !** La loi de février 2005 n'est pas appliquée pour tous les élèves de Guyane. Finalement ce sont **10 ULIS qui ouvriront à la rentrée**, dont 2 dans l'ouest, 2 en lycée.

L'administration acte l'ouverture de 6 classes de SEGPA. Nous précisons que tous les dossiers des élèves n'ont pas encore été étudiés en commission et qu'au vu du nombre de demandes, ces 4 postes seront insuffisants. Les représentants du rectorat admettent qu'il n'y a plus de salles disponibles dans les collèges et lycées de Guyane.

Le manque criant de constructions scolaires et la surpopulation de ceux existant génèrent non scolarisation et déscolarisation. L'académie est au bord de l'asphyxie et les projets en cours (2 écoles à St Laurent et 1 collège à Kourou) seront obsolètes, dès leur ouverture…

Vote carte scolaire 2nd degré : 5 abstentions (FSU), 5 pour (UNSA)

Fabienne et Alex

L'éducation prioritaire en Guyane : quelles réalités ?

L'éducation prioritaire est loin d'être une nouveauté. Des dispositifs existent depuis longtemps, d'autres ont eu une durée de vie éphémère : ZEP, RAR, RRS, ECLAIR …

Pourquoi alors une refondation de l'éducation prioritaire ?

La **circulaire du 4-6-2014** fixe les contours des nouveaux dispositifs REP et REP+. Elle explique que « le creusement des **inégalités sociales** et la concentration de populations en grande difficulté sur certains territoires ont été tels depuis plus de dix ans que la mixité sociale a reculé, voire disparu dans beaucoup d'écoles et d'établissements ». Cette circulaire pointe du doigt l'**accroissement des écarts de résultats** en fonction des milieux sociaux : 20,4% d'élèves en retard en 6° dans les collèges ECLAIR, 17,2% en RRS, 11,2% hors éducation prioritaire.

Le **déterminisme social** n'a jamais été aussi fort en France, qui est le pays de l'OCDE où la milieu social influe le plus sur le niveau scolaire.
Le SNUipp-FSU ne peut qu'approuver cette volonté de « lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales ». L'objectif fixé est « une réduction à moins de 10% des écarts ».

Concrètement, il s'agit de garantir pour tous les élèves l'acquisition du « lire, écrire, parler » au sein d'une « **école bienveillante** et exigeante » qui « **coopère** ...avec les parents et les partenaires ».
Pour cela, de nouvelles organisations pédagogiques doivent se mettre en place : « **co-observation, co-enseignement, petits groupes** »... **Ensemble**, nous devrons « rendre visibles les prérequis et expliciter les codes de l'école » aux enfants qui ne les possèdent pas. **En équipe**, nous serons plus à même de repérer les besoins des élèves et d'y remédier, avec l'aide des RASED, des parents...
Les dispositifs « **plus de maîtres que de classes** », développés en priorité dans les REP+ en cycle 2, permettront ces aménagements.

Les mesures REP + pour les écoles	La réalité des 4 REP + cette année
Scolarisation des moins de 3 ans	Aucune enfant de moins de 3 ans scolarisé.
+ de maîtres que de classes dans chaque école	En bonne voie
18 demi-journées d'allègement par an	Entre 0 et 3 demi-journées d'allègement, selon les écoles.
Un grand plan de formation continue	Le néant
Des indemnités revalorisées	Statut quo
Des projets de réseau pérennes	Un grand flou, sans outil de mesure
Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques	Qui en a bénéficié ???
Un accueil des parents chaque matin	Difficile dans des écoles sans espace, sans salle disponible...
1 infirmier scolaire/école et 1 assistant social de +/réseau	Pas de moyen supplémentaire
Une bonification de 90 points si 5 ans REP+ pour les permutations.	Bonification accordée après intervention des élus du SNUipp-FSU Guyane, apparemment les seuls à lire le BO !!

Ce qui est prévu pour la rentrée 2015 :
18 réseaux seront éducation prioritaire renforcée (REP+).
10 réseaux seront éducation prioritaires (REP). 1 collège reste hors éducation prioritaire mais les écoles du secteur seront REP.

Le modèle retenu par le gouvernement pour la **carte scolaire 2015** répond à des revendications syndicales, afin de mieux tenir compte des **disparités territoriales** et des **difficultés sociales**.
Il est fondé sur 2 indicateurs :

- 1 **indicateur territorial** : part des populations rurales et urbaines
- 1 **indicateur social** : taux de chômage, part de catégories sociales défavorisées, part de foyers non imposables, revenu fiscal/unité, proportion de propriétaires, proportion de diplômés, part d'étrangers.

Les **mesures annoncées** pour la mise en œuvre de ces réseaux REP et REP+, dans le département :
- **56 postes de remplaçants** (TDEP) pour assurer les décharges de 18 demi-journées/collègue affecté en REP+ : ils assureront des remplacements sur tout le département, dans les écoles REP+. Ils ont droit au même allègement horaire.
- **6 postes de formateurs** REP+ : pour assurer la formation des collègues affectés dans les écoles REP+.
- 1 **coordonateur réseau** dans chaque collège, y compris hors REP, avec une lettre de mission bien précise.

Mais seulement 3 assistants sociaux et 2 postes d'infirmiers supplémentaires, pour l'ensemble des réseaux, ce qui est très insuffisant.

Le SNUipp-FSU Guyane est très inquiet quant à la réalité d'un recrutement à la hauteur de ces besoins, sur l'ensemble du territoire.
Le SNUipp-FSU était intervenu dès la parution du cahier des postes pour poser la question de la répartition incohérente des remplaçants REP+, ne permettant aucun travail d'équipe. Nous sommes intervenus dès la rentrée auprès de la chargée de mission, pour qu'une organisation soit mise en place. En vain, **absolument rien n'a été organisé** pour que les collègues puissent bénéficier de leur allègement et travailler réellement en équipe.
C'est encore le SNUipp-FSU Guyane qui a du intervenir auprès du recteur ainsi qu'auprès du ministère pour que l'**école Sabayo**, totalement oubliée pendant plus de 6 mois, soit rajoutée à la liste ministérielle des écoles REP+. Nous avons du nous battre pendant des semaines pour que les collègues de cette école bénéficient de la totalité de leurs points pour les permutations.
Personne ne lit le BO au rectorat de la Guyane ???

Le régime indemnitaire :
Pour cette année : pas de changement. Les REP+ préfigurateurs touchent l'ISS ZEP (ISS RRS + part fixe ECLAIR, soit 1 155,60€/an). Les primes ECLAIR seront versées en fin d'année, avec pour consigne une égalité de versement de la part variable entre tous les personnels.

L'éducation prioritaire en Guyane (suite)

Pour l'année prochaine :

Personnels face aux élèves, en **REP** :	Personnels face aux élèves, en **REP+** :
ISS + 50%, soit 144,45€/mois.	ISS + 100%, 192,6€/mois.
Pour les directeurs : ISS + majoration de l'indemnité de direction.	

Les AED et AESH ne perçoivent pas cette indemnité. Le SNUipp-FSU réclame le versement d'une indemnité à ces personnels.

Le SNUipp-FSU Guyane a enquêté auprès des collègues travaillant cette année dans les **4 réseaux REP+ préfigurateurs.**

Les conclusions sont édifiantes :

- Important déséquilibre entre les moyens alloués au 2° degré et au 1° degré.
- Absence de formation.
- Absence d'allègement de service.
- Pas de cadrage du projet.
- Nombreuses réunions au collège, en plus des 108 heures.
- Accueil positif du dispositif maître surnuméraire mais nécessité de formation pour en améliorer le fonctionnement.
- Nécessité d'alléger les effectifs
- Besoin de garantir une scolarité complète pour tous les enfants (au moins dès la PS)
- Besoin d'une présence + accrue de personnels RASED qualifiés.

Les résultats de cette enquête ont été transmis à nos instances nationales.

Une audience au titre de la FSU a été demandée depuis le 24 février, nous avons relancé le recteur et le DAASEN pour qu'une suite y soit donnée. Vous trouverez les points de cette audience sur le site de la FSU Guyane (sd973.fsu.fr).

Fabienne

Liste des écoles en REP + en 2015

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des écoles qui seront labellisées REP + à la rentrée 2015 (BO n°6 du 5 février 2015). Les écoles ne figurant pas dans la liste sont dans le dispositif REP et seront labellisées REP + à la rentrée 2016.

Commune	Ecoles REP +
APATOU	A SIDA, E MOUSSA, L AMAYOTA, MOUTENDE
AWALA-YALIMAPO	YAMANALE
CAMOPI	CAMOPI, ROGER, YAWAPA-PINA, ZIDOCK
CAYENNE	CESAIRE, E MALACARNET, E DANGLADES, G HERMINE, LA ROSERAIE, L HEDER, M-L BORIS, M SABA, MIRZA, MONT-LUCAS, MORTIN, PASTEUR, R BARTHELEMI, VENDOME
GRAND-SANTI	APAGUY, E CASTOR, FANKO, MONFINA
KAW	KAW
MACOURIA	E COURAT, ZAC DE SOULA
MANA	A-M MARCHADOUR, C ROBINSON, E BELLONY, MAN TINA, TCHI TSOU
MARIPASOULA	A JONAS, ANTECUME PATA, CAYODE, ELAHE, PETITS MARIPAS, PETITS MARIPAS 2, NOUVEAU WACAPOU, PILIMA, R VIGNON, TWENKE -TALUWEN
MATOURY	ABRIBA, BALATA, BARBADINE, LA RHUMERIE, LE LARIVOT, M BELLONY, ROCHAMBEAU, STOUPAN
MONTSINERY	L HEDER, TONNEGRANDE
OUANARY	OUANARY
PAPAICHTON	GRAN MAN TOLINGA, LOCA
REGINA	MAURICE LEANVILLE
ROURA	A DUCHANGE, CACAO
ST-GEORGES	GABIN, H SULNY, LES TROIS PALETUVIERS, P JOINVILLE
ST LAURENT	A MOUTY, A MAC INSTOSCH, A EUZET, C SAINT AUGUSTE, D S HULIC, E MILIEN, E CAMAN, E PIERRE, E GIFFARD, G HABRAN-MERY, J VOYER, J SYMPHORIEN, L POLUS, L WEIMERT, L HEDER, M BLEZES, N OTHILY, O HODEBAR, P ISNARD, R RECHOU, R PARKS, R BISWANE, SABAYO, S LABADI CAMBO, T LOUVERTURE, V TAPOKA

Pour suivre l'actualité et rechercher des infos, n'hésitez pas !

Consultez le site du SNUipp-FSU Guyane : http://973.snuipp.fr

Heures de coordination et synthèse en SEGPA et ULIS

Les enseignants en SEGPA, EREA et ULIS verront bien leurs heures de coordination et synthèse rémunérées en tant qu'heures supplémentaires effectives.

Suite à **l'intervention du SNUipp-FSU auprès du cabinet de la ministre**, un projet de circulaire mettant en œuvre les indemnités de missions particulières (IMP) spécifie que **les heures de coordination et de synthèse restent rémunérées en HSE** (heures supplémentaires effectives) et ne sont donc pas confondues avec ce nouveau dispositif indemnitaire des enseignants du second degré.

Extrait :

Le projet de texte indique qu' « *en revanche, le dispositif de rémunération en heures supplémentaires des heures de coordination et de synthèse effectuées par les enseignants exerçant dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges et dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) reste défini par la circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée.* »

Ces précisions sont importantes pour les enseignants concernés, car faute de textes clairs sur le sujet, la rémunération des heures de coordination et synthèse était de plus en plus menacée (60 % des personnels seulement en bénéficiaient, selon le ministère).

Le SNUipp poursuit par ailleurs ses interventions pour une remise à plat des **obligations réglementaires de service** de ces collègues.

Tuteur, PEMF, conseiller péda : missions et indemnités

En septembre 2014, trois décrets sont parus concernant **les nouveaux dispositifs indemnitaires** relatifs aux fonctions de tuteur, formateur et conseiller pédagogique.

Les tuteurs, accueillant des étudiants sans décharges, ainsi que **les maîtres formateurs**, assurant le suivi de stagiaires, bénéficient d'une **indemnité de fonction de 1250€ par an**. Cette indemnité est versée mensuellement au prorata de la durée de service. Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité de fonctions particulières (834,12€ / an).

Les conseillers pédagogiques, en plus des 27 points de NBI, bénéficient d'une **indemnité de 1000€ par an**. Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité de sujétion spéciale (7504,68 € / an).

Les enseignants assurant le **tutorat des étudiants** se destinant aux métiers de l'éducation bénéficient d'une **rémunération de 150€ par étudiant**. Cette rémunération est versée pour l'accueil des stagiaires en observation et en pratique accompagnée.

L'ensemble de ces mesures est applicable au 1er septembre 2014.

Les indemnités des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques sont bien différentes car leurs missions le sont également.

Le maître formateur a vocation à intervenir à plusieurs niveaux :

- l'accueil dans les classes d'étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou, le cas échéant, de professeurs stagiaires ;

- l'accompagnement et le suivi des étudiants effectuant un stage en responsabilité ;

- le tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires ;

Ils n'ont pas en charge la formation continue. Cette responsabilité relève des conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique intervient pour :

- la formation initiale des enseignants stagiaires

- l'accompagnement des néo titulaires

- l'accompagnement des enseignants ayant des besoins particuliers

- la mise en œuvre du plan de formation continue

Le SNUipp-FSU Guyane est intervenu lors de la dernière CAPD pour rappeler que **Magistère relève de la formation continue et n'est donc pas de la responsabilité des PEMF**. De plus, Magistère est inadapté à notre académie car peu d'écoles disposent de salles informatiques connectées. Le DAASEN est allé dans notre sens et rappelle que **les PEMF qui prendront en charge le dispositif Magistère ne le feront que sur la base du volontariat.**

Alex

Hors classe : accès inégalitaire

Les directeurs d'école représentent **14,30% des promouvables** et représentent près de **28% des promus**. **Les conseillers pédagogiques** représentent **1,10% des promouvables** et représentent **3,64% des promus**. En revanche, **les enseignants** n'exerçant pas de fonctions spécifiques soit près de **70 % des promouvables**, représentent **moins de 50% des promus.**

Les PE accèdent à la hors classe entre 53 et 58 ans. 70,18% des promus sont des femmes, alors qu'elles représentent 74% des promouvables 10ème et 11ème échelons, en lien notamment avec **la surreprésentation des hommes chez les directeurs d'école**. Nous nous interrogeons sur le choix fait par le ministère d'accorder **un point supplémentaire aux directeurs et conseillers pédagogiques qui va encore accentuer cette situation** et créer de l'injustice dans le corps.

Direction d'école : quelques changements

Le BO n°7 du 11 décembre 2014 apporte du nouveau concernant le métier et la formation des directeurs.

Un référentiel métier pour les directrices et directeurs d'école

Trois axes définissent les compétences, les capacités et les connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice de cette fonction en matière de :

- responsabilités pédagogiques
- responsabilités face au fonctionnement de l'école
- relations avec les parents et les partenaires de l'école

Arrêté et circulaire formation des directeurs d'école

Durée de la formation : aux trois semaines préalables à la prise de fonction et deux semaines au début la première année viennent s'ajouter trois jours de stage à la fin de cette même année. A partir du référentiel métier, les éléments du contenu de la formation ont été redéfinis.

Autres nouveautés : un module de préparation à l'entretien pour l'inscription sur la liste d'aptitude est prévu. Par ailleurs, les personnels nouvellement nommés sur une direction d'école seront accompagnés d'un tutorat assuré par un directeur expérimenté et rémunéré 300€ pour cette mission. Ces tuteurs bénéficieront d'une formation à l'observation et à l'analyse des pratiques professionnelles.

Ecole maternelle	Ecole élémentaire ou groupe scolaire	Décharge
Nombre de classes		
1 et 2 classes		Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire 4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin.
3 classes		10 jours fractionnables (1 journée par mois)
4 à 8 classes		quart de décharge
9 classes		tiers de décharge
9 à 12 classes	10 à 13 classes	demi - décharge
13 classes et +	14 classes et +	décharge totale

Les quotités de décharges sont également revues pour la rentrée 2015. Deux changements sont programmées à la rentrée 2015 :

- les écoles à trois classes bénéficieront de dix journées de décharge fractionnables sur l'année (une journée par mois)
- les écoles élémentaires à neuf classes passeront d'un quart à un tiers de décharge.

Pour les écoles fonctionnant sur neuf demi-journées :

- Un quart de décharge libère un jour par semaine et une demi-journée une semaine sur quatre ;
- Un tiers de décharge libère un jour et demi par semaine ;
- Une demi-décharge libère deux jours par semaine et une demi-journée une semaine sur deux.

Pour les écoles fonctionnant sur huit demi-journées :

- Un quart de décharge libère un jour par semaine ;
- Un tiers de décharge libère un jour par semaine et soit un jour à une semaine sur trois, soit une demi-journée deux semaines sur trois ;
- Une demi-décharge libère deux jours par semaine.

Si ces évolutions sont un progrès dans la reconnaissance de la charge de travail et de responsabilités des directeurs et directrices, elles restent, pour le SNUipp-FSU, insuffisantes.

Simplification des tâches administratives :

La circulaire du 6 novembre ne va pas révolutionner l'activité des directeurs et directrices caractérisée par des tâches envahissantes, aujourd'hui complexifiées par la mise en place difficile des activités périscolaires liées à la réforme des rythmes.

Au niveau national
Cette « simplification » se limite à la création d'un guide juridique, quelques aménagements à venir de BE1d, d'affelnet et l'expérimentation d'un réseau social professionnel « via éduc ».

Au niveau départemental
Des protocoles de simplification doivent voir le jour au cours de l'année dans le cadre de discussions départementales auxquelles participeront les organisations syndicales représentatives.

La circulaire en définit quelques principes comme la limitation d'enquêtes, simplification des sollicitations, révision des modalités de communications envers les directeurs, ...

9 avril

Le service public mérite mieux que l'austérité

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle contre l'austérité, les fédérations de fonctionnaires FSU, CGT, Solidaires, FO, FA-FP, représentant la majorité des agents, appellent ensemble à la grève.

Pour nos salaires

Pour mettre fin au gel du point d'indice depuis 2010, à l'augmentation des retenues pour pension, à la dégradation constante du pouvoir d'achat.

Pour nos emplois

Le Service public joue un rôle clé dans la cohésion sociale. Plus que jamais, il faut lui donner les moyens d'assurer ses missions auprès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens partout sur le territoire. Il faut en finir avec les suppressions de postes, les réorganisations et les plans d'économie sur les personnels.

L'école aussi mérite mieux que l'austérité

Mieux d'école, ce sont des enseignants mieux reconnus, mieux formés et mieux payés, des élèves mieux encadrés et mieux accompagnés sur le chemin des apprentissages.

Salaire des professeurs

Victimes comme tous les fonctionnaires du gel du point d'indice, les PE français sont parmi les plus mal payés d'Europe. Ils doivent être rémunérés à la hauteur de leur niveau de formation et de l'importance de leurs missions. Il faut tout de suite des avancées concrètes, à commencer par des mesures budgétaires permettant de débloquer l'argent nécessaire à l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré (1200€ bruts annuels).

Emploi, création de postes

2 511 postes supplémentaires à la prochaine rentrée pour 23 400 élèves supplémentaires attendus. Les opérations de carte scolaire vont à nouveau s'effectuer avec des moyens insuffisants. Pourtant, il faut créer des postes supplémentaires pour :

- **alléger les effectifs** des classes afin d'améliorer les conditions d'enseignement,
- **développer le plus de maîtres que de classes** dans toutes les zones défavorisées,
- **reconstituer des RASED complets** pour mieux combattre l'échec scolaire,
- **mieux décharger** les directeurs d'école,
- **accueillir** les élèves de maternelle et les moins de trois ans dans des conditions favorables,
- **assurer le remplacement des enseignants** absents sur tout le territoire,
- **créer des brigades de remplacement** pour que les enseignants partent en formation continue.

Conditions de travail

Pour travailler mieux et autrement, les enseignants ont besoin de temps pour la concertation, la formation, la relation avec les familles et les partenaires de l'école. Il faut :

- **alléger** la tâche des directeurs d'école,
- **revoir l'utilisation des 108 heures** et supprimer les APC,
- **remettre à plat la réforme des rythmes**,
- **alléger le temps de service** devant les élèves,
- **dégager des temps institutionnels** pour le travail en équipe, soulager aussi la pression de la hiérarchie.

F.S.U.

Journée de grève et de manifestations

SNUipp-FSU